Parc national des Ecrins

Orientation 3.5: Promouvoir une agriculture de qualité en lien avec un territoire d'exception

[...]

- **Mesure 3.5.1. Soutenir la vocation agricole des espaces dédiés**

La préservation d'un potentiel suffisant de terres agricoles exploitables est indispensable pour répondre aux évolutions économiques (évolution de la politique agricole commune, augmentation du coût des transports de denrées…). La concertation sur la fonctionnalité et le devenir des trames agricoles est un enjeu majeur (voir mesure 2.1.1.).
Par ailleurs, il importe de réaffirmer la vocation agricole de certains terrains (en particulier les zones de déprise très convoitées) dont la continuité géographique est indispensable à une bonne exploitation des ressources. L'étalement des bourgs, l'augmentation du coût du foncier, l'émergence d'opportunités économiques « consommatrices » d'espace rural (champs photovoltaïques par exemple) et l'accroissement des conflits d'usage de proximité, attestent la pression sur ces espaces.
Dans ce contexte, en plus de la sensibilisation des élus, des échanges sur les outils à mobiliser (animation foncière) doivent être développés, avec la profession agricole et les acteurs associés, afin d'améliorer la gestion des terres agricoles et pastorales. Le maintien d'un potentiel de terres exploitables, en particulier de terres arables en vallée, est primordial et doit être traduit dans les documents de planification (SCOT et PLU). La valorisation des services rendus par l'agriculture et une communication portant sur la nécessité de rapprocher consommateurs et producteurs contribuent à légitimer la gestion de l'espace agricole. Une bonne insertion des exploitations dans leur environnement proche ne peut que faciliter ces échanges.
En plus de préserver les terres agricoles, il est indispensable de soutenir les agriculteurs. Le partenariat réunissant les chambres d'agriculture, les services de l'État, les professionnels concernés et l'établissement public du parc entend favoriser l'installation des nouveaux agriculteurs et leur sensibilisation aux différents modes de production locale.

Rôles de l'EPPNE: Participation à des rencontres entre agriculteurs, élus et populations locales sur le thème de la conservation du potentiel agricole du territoire ; sensibilisation des collectivités territoriales dans le cadre de l'appui technique à la planification ; sensibilisation et contribution à la formation des jeunes agriculteurs ; incitation à la création d'AFP (relais d'information pour la préservation des espaces agricoles et la diffusion de bonnes pratiques)...

Contributions attendues des communes adhérentes: Préservation de l'équilibre global entre statut agricole et autres statuts du foncier dans les documents d'urbanisme ; préservation de la continuité territoriale des terres agricoles entre les communes ; appui à l'installation des nouveaux agriculteurs.

Principaux autres partenaires à mobiliser: Services départementaux et régionaux de l'État, communautés de communes et autres EPCI, chambres d'agriculture, représentants locaux de la profession agricole, associations d'usagers, établissements de formation agricole, SAFER et autres associations concernées, Départements, Régions...

(c) 2025 Parcs Nationaux de France <ri-pnf-pub@parcnational.fr> | 16-07-2025 02:59
URL: https://referentiel-chartes-parcsnationaux.ofb.fr/index.php?action=artikel&cat=1021&id=3242&artlang=fr

- **Mesure 3.5.2. Insérer les exploitations dans leur environnement**

Si l'agriculteur produit avant tout des aliments, il contribue également à entretenir la qualité des paysages. Afin de l'aider à assurer la pérennité de son outil de travail, des priorités d'intervention sont établies :

- encourager les économies d'énergie (diagnostics énergétiques, conseil et expérimentation en valorisation des déchets et autres effluents issus de l'exploitation...) ;

- reconnaître et encourager les pratiques respectueuses des sols (conseil en agro-écologie et soutien aux modes de production respectueux de la biodiversité) ;

- encourager l'agriculture biologique ;

- inciter à une bonne gestion qualitative et quantitative de la ressource en eau ;

-contribuer à l'installation des agriculteurs s'appuyant sur les savoir-faire et besoins du territoire (formation notamment) ;

- aider à aménager les abords des exploitations (gestion des déchets de type plastiques agricoles et effluents, et intégration paysagère des bâtiments) ;

- référencer les exploitations pour la qualité de leur insertion environnementale.

Les espaces agricoles du parc national des Écrins n'ont pas vocation à accueillir des organismes génétiquement modifiés. En conséquence, et pour que soit reconnue la contribution des exploitations agricoles à la valeur naturelle du territoire, les partenaires s'engagent, en application du droit d'option ouvert par le Code de l'environnement (article L.335-1), à mener des négociations locales pour mettre en place des zones au sein desquelles la culture d'organismes génétiquement modifiés sera exclue.

Rôles de l'EPPNE: Appui à l'intégration environnementale des exploitations agricoles, en lien avec les conseillers des filières agricoles et de l'énergie ; en lien avec les chambres d'agriculture, élaboration des bases d'un référencement d'exploitations agricoles valorisant leur contribution à la préservation de la biodiversité...

Contribution attendue des communes adhérentes: Accompagnement des démarches précitées.

Principaux autres partenaires à mobiliser: Chambres d'agriculture, réseaux d'experts en énergie, agronomie et agro-écologie, services déconcentrés de l'État, Régions et Départements, ADEME, centres d'interprétation agro-pastorale et autres relais d'animation sur le territoire (dont associations).

(c) 2025 Parcs Nationaux de France <ri-pnf-pub@parcnational.fr> | 16-07-2025 02:59
URL: https://referentiel-chartes-parcsnationaux.ofb.fr/index.php?action=artikel&cat=1021&id=3242&artlang=fr

- **Mesure 3.5.3. Conserver et promouvoir les savoir-faire et les produits locaux, et soutenir l'émergence de productions identifiées au territoire**

Les productions agricoles présentant un fort lien au terroir doivent pouvoir bénéficier d'un retour d'image, voire faire partie intégrante de cette image. Les savoir-faire spécifiques à la montagne (pratiques agricoles et artisanales, conduite d'élevage...) sont garants de la qualité gustative, sanitaire et environnementale des produits alimentaires.
Les savoir-faire traditionnels peuvent être à l'origine de produits de terroir (tardons du Haut Champsaur, chèvres du Valgaudemar...). Après une étape préalable de recueil et de conservation de ces savoir-faire (voir mesure 1.2.1), il faut agir prioritairement sur :

- la promotion des produits locaux via Internet, l'édition de brochures, etc. ;

- l'appui à des manifestations promotionnelles locales ;

- le soutien à l'innovation (produits nouveaux et à forte valeur ajoutée pour le territoire) ;
- la réhabilitation de productions, variétés et races anciennes susceptibles de trouver des débouchés locaux (notamment sur les terres arables disponibles, via une filière agroalimentaire à développer dans les réseaux de distribution locale).

Rôles de l'EPPNE: Contribution à la promotion de produits locaux issus d'exploitations respectueuses de l'environnement ou de petites industries de transformation ; aide au référencement d'entreprises agroalimentaires, selon des critères d'insertion environnementale ; soutien aux opérations pilotes dans ce domaine.

Contributions attendues des communes adhérentes: Aide au recueil des savoir-faire traditionnels ; contribution à la valorisation des produits locaux ; aide à l'installation et à la pérennisation des entreprises.

Principaux autres partenaires à mobiliser: Chambres consulaires, instituts techniques agroalimentaires, acteurs locaux de la restauration collective (privée et dédiée au tourisme), réseaux locaux de distribution de proximité/ grande distribution et EPCI.

- **Mesure 3.5.4. Encourager la transformation et la commercialisation locales de produits élaborés sur le territoire**

La recherche d'une forte valeur ajoutée pour le territoire doit reposer sur l'exploitation des matières premières locales, en valorisant l'image de la montagne. Elle permet ainsi de pallier les contraintes montagnardes auxquelles s'ajoutent celles de l'industrie agroalimentaire, les aléas des marchés et les politiques agricoles nationale et communautaire.

Pour ce faire, la charte s'attache principalement à :
- mettre en valeur les ressources et savoir-faire du territoire ;
- encourager la fabrication et la commercialisation locales des produits, notamment par le maintien ou la création d'outils de production adaptés (abattoirs, salles de découpe,

(c) 2025 Parcs Nationaux de France <ri-pnf-pub@parcnational.fr> | 16-07-2025 02:59
URL: https://referentiel-chartes-parcsnationaux.ofb.fr/index.php?action=artikel&cat=1021&id=3242&artlang=fr

fromageries et autres ateliers de transformation) ;
- relier et coordonner les réseaux de producteurs locaux et les filières de distribution (restaurateurs, cantines scolaires...), et les accompagner d'un point de vue administratif et réglementaire ;
- aider à la structuration des filières de distribution de produits locaux (plateformes physiques de distribution, Internet...) ;
- favoriser le référencement « Parc national des Écrins » des produits identifiés au territoire, issus d'exploitations ou de petites industries agroalimentaires se distinguant par leur niveau élevé d'insertion environnementale.

Rôles de l'EPPNE: En lien avec les démarches initiées dans le cadre des pôles d'excellence rurale, appui aux chambres consulaires sur la sensibilisation des acteurs locaux et institutionnels impliqués dans les filières de transformation et de commercialisation ; appui aux opérations pilotes conduites dans l'esprit de la charte...

Contributions attendues des communes adhérentes: Aide à la mise en place ou au maintien d'un maillage territorial d'entreprises de transformation et de sites de distribution locale (marchés, réseaux de points de vente locaux, AMAP...) ; référencement d'une part croissante de produits locaux dans les réseaux de restauration collective relevant de leurs compétences.

Principaux autres partenaires à mobiliser: Services départementaux et régionaux de l'État, Parcs nationaux de France, chambres consulaires, instituts techniques agroalimentaires, acteurs locaux de la restauration collective (privée et dédiée au tourisme), réseaux locaux de distribution de proximité et de grande distribution, réseaux des AMAP, Départements, Régions...

- **Mesure 3.5.5. Maintenir la fauche des prairies naturelles**

Le maintien des prairies naturelles fauchées a pour finalité la préservation de la biodiversité (habitats/espèces d'intérêt communautaire), mais aussi - selon un souhait largement exprimé - le maintien de prairies fleuries à grande valeur paysagère. C'est également une alternative à l'achat de foin produit en dehors du territoire.
Dans un souci de solidarité à la fois écologique et économique, le parc national des Écrins se veut un territoire d'éligibilité prioritaire pour les dispositifs nationaux, régionaux et européens d'aide contractuelle à l'agriculture. C'est pourquoi, en dépit des difficultés économiques, cette mesure doit être mise en oeuvre dès lors que les territoires des parcs nationaux et les sites du réseau Natura 2000 font partie des zones prioritaires d'éligibilité aux mesures agro-environnementales.
Les actions y contribuant relèvent de domaines variés, parmi lesquels :
- l'amélioration des accès aux parcelles fauchées pour les machines agricoles, en concertation avec les gestionnaires des voiries concernées ;
- la mise en place de mesures agro-environnementales ;
- la valorisation des productions agroalimentaires locales (voir mesures 3.5.2 et 3.5.3) susceptibles de compenser tout ou partie du surcoût lié au maintien de la fauche en relief difficile ;

(c) 2025 Parcs Nationaux de France <ri-pnf-pub@parcnational.fr> | 16-07-2025 02:59
URL: https://referentiel-chartes-parcsnationaux.ofb.fr/index.php?action=artikel&cat=1021&id=3242&artlang=fr

- la communication sur les retombées économiques générées par l'entretien des prairies de fauche, contribuant par ailleurs à la qualité paysagère et à l'attractivité touristique des vallées ;
- le conseil aux agriculteurs, afin notamment d'améliorer leur production - et, de fait, l'intérêt à faucher - tout en préservant l'équilibre agro-écologique des prairies.

Rôles de l'EPPNE: Sensibilisation des services déconcentrés régionaux de l'agriculture et des directions techniques des services d'agriculture des Régions PACA et Rhône-Alpes, en vue de rendre éligible l'ensemble du territoire du parc national des Écrins aux dispositifs de soutien aux mesures agro-environnementales ; appui technique à la gestion des prairies de fauche ; valorisation et promotion des paysages de prairies de fauche.

Contribution attendue des communes adhérentes: Aide aux associations foncières pastorales,
notamment lorsqu'elles facilitent le maintien des activités de fauche.

Principaux autres partenaires à mobiliser: Services départementaux et régionaux de l'État, Régions et Départements, chambres d'agriculture, opérateurs du réseau Natura 2000, ONEPF, réseaux de gestionnaires d'espaces protégés...

- **Mesure 3.5.6. Encourager des formes de diversification non exclusivement agricole**

En raison de son importance économique dans les Écrins, le tourisme est une source de diversification pour l'agriculture. À l'inverse, s'y limiter serait réducteur. Les partenaires locaux, notamment les chambres consulaires, ont vocation à faciliter le maintien ou le développement d'une pluriactivité, qui pérennise par ailleurs les services à la population.
Les principales actions allant dans ce sens relèveront des développements suivants :

- agrotourisme et référencement de réseaux d'accueil fermier ;

- animations locales créant du lien entre lieux d'accueil (villages) et sites de production (fermes, alpages...) ;

- produits locaux/régionaux dédiés (paille, laine, chanvre...), en lien avec les filières de l'éco-construction.

Rôles de l'EPPNE: Organisation d'échanges inter-parcs ; appui à l'animation faite par les chambres consulaires et aux évènements locaux marquants ; le cas échéant, référencement dans la cadre de la marque « Parc national des Écrins ».

Contribution attendue des communes adhérentes: Soutien aux actions locales.

Principaux autres partenaires à mobiliser: Chambres consulaires, autres parcs (nationaux et

(c) 2025 Parcs Nationaux de France <ri-pnf-pub@parcnational.fr> | 16-07-2025 02:59
URL: https://referentiel-chartes-parcsnationaux.ofb.fr/index.php?action=artikel&cat=1021&id=3242&artlang=fr

régionaux), membres du Réseau alpin des espaces protégés, services départementaux et régionaux de l’État, Régions et Départements, organisations socioprofessionnelles (dont CAPEB).

Page 81 de la Charte PNE
Référence ID de l'article : #2463
Auteur : Alicia Lambert
Dernière mise à jour : 2014-05-15 11:15

(c) 2025 Parcs Nationaux de France <ri-pnf-pub@parcnational.fr> | 16-07-2025 02:59
URL: https://referentiel-chartes-parcsnationaux.ofb.fr/index.php?action=artikel&cat=1021&id=3242&artlang=fr